

## **Universitätsbibliothek Paderborn**

**L' Histoire Du Iansenisme; Contenant Sa Conception, Sa  
Naissance, Son Accroissement, Et Son Agonie**

**Bourg, Moïse du**

**A Bovrdeavx**

**3. §.**

**urn:nbn:de:hbz:466:1-37094**

Apostolique ; nous desirans d'apporter vn remede convenable à ce mal , qui sert de scandale à toute la Republique Chrestienne , & va au detriment de la foy Catholique. . . . de nostre propre mouvement , certaine science , & plenitude de puissance Apostolique : deffendons par ces presentes , & voulons que soient prohibés , & deffendus , tanc le liure susdit nommé Augustinus , contenant des articles , opinions , & sentences reprouées , & condamnées par nos Predecesseurs , ainsi qu'il nous a paru : comme aussi les autres ouvrages , cy-dessus mentionnées. Il conte en suite les liures qui ont esté publiés pour la deffense de celuy de Iansenius. Et ces deffenses sont sous peine d'Excommunication , qu'on encourra par le fait mesme , & autres ; & enfin de l'indignation de Dieu tout puissant , & de ses Apostres St. Pierre , & St. Paul , dont l'absolution est reservée au Pape.

## 3. §.

Ce coup de tonnerre venu du Vatican , estonna bien à la vérité les Iansenistes , mais n'abatit pas toutes-fois leur obstination. Au contraire ils se roidirent d'auantage dans leurs sentimens , & s'éforcerent de destruire , & de decrediter cette Bulle par mille inuentions , en parlant en preschant , en enseignant , en imprimant quantité de

livrets contre sa vérité, ou contre sa justice, ou contre son autorité: Ce qui obligea le Pape Urbain VIII. non seulement de condamner ces livres, comme il se voit, par plusieurs decrets de l'Inquisition: mais encore d'escrire quantité de Brefs, à divers Prelats, pour confirmer la vérité de sa Bulle, & en commander l'execution.

Ce que fit encor Innocent X. son successeur qui expedia jusques à vingte-cinq Brefs sur ce mesme sujet, auant que de condamner d'Heresie par vne autre Bulle, comme nous dirons bien-tost, cinq propositions extraites de ce mesme liure de Iansenius. Il implora mesme l'assistance du bras seculier en Flandres, escriuant à l'Archiduc Leopold Gouverneur des Païs-Bas pour le R<sup>oy</sup> Catholique, affin d'obtenir qu'il l'employast à faire obseruer la Bulle de son Predecesseur: ce que l'Archiduc executa soigneusement dans vne Ordinance qu'il publia, par laquelle il punissoit de bannissement, & de grosse amende pecuniaire tous ceux qui seroient convaincus d'auoir rejeté, ou violé cette Bulle, jusques aux Religieux, dont les Supérieurs payeroient l'amende taxée pour leurs inferieurs refractaires, au cas qu'ils y eussent connivé.

Et

## DU IANSENISME. 4<sup>e</sup>

Et mesme l'Inquisiteur general d'Espagne, donna vne Ordinance par laquelle il commandoit à tous les sujets du Roy Catholique de recevoir, & d'obeir à ladite Bulle d'Urbain VIII. en date du 22 Fevrier 1644.

En suite de tout cela, elle fût receuë, & publiée en la plus grande partie des Diocezes de Flandres, comme à Namur le 21 Avril 1646. à Anvers le 10 May 1646. & ailleurs. Elle fût aussi receuë par douze Docteurs de l'Uniuersité de Louvain en Decembre l'an 1643. & en l'Uniuersité de Douai le 27 Iuillet 1648. Et nonobstant Fromondus ( qui en execution de la priere que luy avoit faite Iansenius par son testament, avoit fait imprimer son liure ) eut bien la hardiesse de publier vn escrit sous le nom de Fulgentius, contre les Docteurs de Theologie en cette Uniuersité de Douai, sur ce qu'ils avoient receu la Bulle d'Urbain VIII. qui cōdamnoit le liure de Iansenius. Comme aussi quelques refractaires de Louvain eurent l'insolence de publier vne lettre en date du 15 Mars 1644. contre ceux de l'Uniuersité de Paris qui avoient receu la mesme Bulle d'Urbain VIII. le 15 Janvier 1644. Neantmoins la plus grande partie de ces attentes fût là reprimée par

Cat. 1644

## 4. §.

IL n'en fût pas de même en France : où les  
esprits se donnerent beaucoup plus de li-  
berté pour rejeter cette Bulle, & pour sou-  
tenir Iansenius, & il se trouva quantité de  
Français assez dénaturez pour deffendre tant  
la personne de Iansenius, l'ennemy déclaré  
de leur patrie, & de leur Prince, par des  
Apologies reîterées ; comme sa doctrine,  
par plusieurs livres qu'ils imprimoient in-  
cessamment au Port Royal, où ils avoient  
vne Imprimerie à leur discretion. Ce mona-  
stere de Religieuses au voisinage de Paris, que  
l'Abbé de S. Cyran avoit gouvernées durant  
sa vie, fût le port où se rendirent apres sa  
mort la plus part de ses disciples, & il fut  
comme le séminaire des Iansenistes ; dont les  
plus considerables estoient Messieurs Arnaud  
d'Andilly, & le Docteur son frere, leur sœur  
estant aussi Supérieure dudit Monastere, &  
Monsieur le Maistre Aduocat au Parlement  
de Paris, & quelques autres personnes de  
condition, & de lettres, sur tout versés en  
la lecture des Peres, & qui avoient la plume  
bonne pour écrire en François, qui s'estoient  
rangés aueuglement sous la conduite de